

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017 à 20h30

Date de convocation et d'affichage : 23/06/2017

Mesdames, Messieurs, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Roland GARREAU, Gérard MIQUEL, Myriam QUANTIN, Bernard VALETTE, Sylviane VAN SEVEREN

Absents excusés : Pierre DUFOUR, Isabelle GRASS donne pouvoir à Josette DAJEAN

Frédéric DECREMPS et Sylviane VAN SEVEREN ont été nommés secrétaires de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Désignation des délégués et suppléants chargés de voter aux élections sénatoriales 2017
- Projet d'acquisition de caméras de vidéosurveillance : demande de réserve parlementaire
- Annulation délibération 51-2017 du 02-06-2017
- Heures complémentaires 2017

*Ouverture séance à 20h30*

### DESIGNATION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

VU le Code électoral, et notamment ses articles L.280 à L.293, R 130-1 à R. 148 ;  
VU le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
VU la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du ministre de l'Intérieur en date du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;  
VU l'arrêté n°DCL 2017/58 de la préfète du Lot du 15 juin 2017 ;

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, 1 délégué puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Bernard VALETTE.

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Gérard MIQUEL, Maire. Il comprenait M. Roland GARREAU, Mme Josette DAJEAN, M. Frédéric DECREMPS et M. Philippe BALMES.

Le Maire a présenté le candidat délégué titulaire : M. Gérard MIQUEL

#### Premier tour de scrutin pour l'élection du délégué titulaire

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8
- Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : cinq

Monsieur Gérard MIQUEL a obtenu huit (8) voix.

Le bureau électoral a proclamé élu délégué au premier tour de scrutin Monsieur Gérard MIQUEL.

Le Maire présente la liste des candidats suppléants :

- Frédéric DECREMPS
- Josette DAJEAN
- Roland GARREAU

#### Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des suppléants des délégués titulaire pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : cinq

Mesdames et Messieurs Frédéric DECREMPS, Josette DAJEAN, Roland GARREAU ont obtenu huit (8) voix.

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin Mesdames et Messieurs Frédéric DECREMPS, Josette DAJEAN, Roland GARREAU.

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

#### **Annulation délibération n°51-2017 : Béatrice MIGRAND : augmentation des heures hebdomadaires**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération n°51-2017 votée lors de la séance du 2/06/2017 au sujet de l'augmentation ponctuelle du nombre d'heures hebdomadaires effectuées par Melle MIGRAND Béatrice. Cette délibération n'est pas valide. Une augmentation du temps de travail s'apparente à une modification de contrat qui ne pourra plus être revu à la baisse.

Au vu de la saison estivale, Monsieur le maire propose que Melle MIGRAND effectue 1h de plus par jour soit 2.5h/jour pour la période du 15/06/2017 au 15/09/2017 (lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche) et que cette heure soit rémunérées en heure complémentaire. Un bilan sera fait en fin de saison qui permettra d'entériner ou non une modification de contrat.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **Heures supplémentaires**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que des agents de la commune ont effectué des heures supplémentaires en 2017.

Il propose que ces heures leur soient rémunérées sur leurs appointements à partir du mois de juillet 2017 jusqu'au solde de ces derniers.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **Acquisition de caméras de vidéosurveillance pour les parkings : demande réserve parlementaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition et d'installation de caméras de vidéosurveillance sur les parkings de la commune.

Depuis 2014, la commune de Saint Cirq Lapopie a effectué d'importants travaux d'investissements pour l'agrandissement et l'aménagement des parkings visiteurs et résidents qui ont permis d'améliorer considérablement l'accueil des visiteurs, la circulation des flux de voitures et ainsi réduire les embouteillages et d'améliorer la sécurité. Cinq parkings ont été équipés d'un système de paiement automatisé. Face à une recrudescence d'actes de vandalisme et de malveillance sur le matériel des parkings (barrières arrachées, cassées, tordues, caisses de paiement endommagées...), la commune doit aujourd'hui s'équiper de caméra de vidéosurveillance. Les barrières d'entrées et de sorties sont pour certaines assez isolées. L'installation de ces caméras de vidéosurveillance permettra de protéger le matériel tout en sécurisant les lieux et les personnes.

Le coût de l'opération s'élève à 35 805.92 € HT.

Fourniture et pose de caméra de vidéosurveillance	24 670.92 € ht
Travaux VRD	11 135.00€ ht
<b>TOTAL</b>	<b>35 805.92 € HT</b>

Monsieur le Maire sollicite à titre exceptionnel le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du Chapitre 122. Action 01 de la mission « relation avec les collectivités locales, une subvention de l'ordre de 50 000.00 € pour la réserve parlementaire. Le plan de financement peut se construire comme suit :

RESERVE PARLEMENTAIRE	8 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	27 805.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 805.92 € HT</b>

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

*Monsieur MIQUEL précise qu'il a obtenu une réserve parlementaire de 30 000 € pour le projet d'extension de l'école de Tour de Faure.*

### **Questions diverses :**

Pour information : enquête publique CHENG du 3/7 au 18/07/2017

- Demande d'autorisation du Syndicat des producteurs de rocamadour : journée de promotion le vendredi 4/08 à la halte nautique : OK

- M. DECAUX de l'imprimerie BEAU'LIEU a pris des photos de l'église Ste Julite en accord avec l'abbé Réveillac. Il demande l'autorisation de pouvoir éditer des cartes postales de ses photos. L'abbé Réveillac lui a demandé de se tourner vers la mairie. Monsieur le Maire demande à avoir des précisions complémentaires quant au droit à l'image des bâtiments publics.

- Demande de subvention :

-caserne de Limogne : refusée

-fédération des associations mutualistes agricoles : refusée